

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/02/2022

Dossier complet le :

02/02/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0041

### 1. Intitulé du projet

Requalification et prolongement de la rue du Bon Air et de la Voie Lyan, sur la Commune d'Antibes.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LEONETTI Jean Président

RCS / SIRET

2 4 0 6 0 0 5 8 5 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a	Le projet concerne la requalification et le prolongement de la rue du Bon Air et de la voie Lyan sur la commune d'Antibes. La longueur des voies requalifiées et prolongées étant inférieure à 10 km, les b) et c) de la colonne évaluation environnementale systématique ne sont pas concernés et le a) de la colonne examen cas/cas s'applique donc.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La rue du Bon Air et la voie Lyan sont deux voies actuellement en impasse, au Nord de la Commune d'Antibes, dans un secteur fortement artificialisé, urbanisé avec des voies de circulation particulièrement denses (A8, 2\*2 voies, etc).

Le projet vise :

- sur la rue du Bon Air : prolongement de la rue sur 70 ml et requalification sur 145 ml (notamment rajout de trottoir et de piste cyclable)

- Sur la voie Lyan : prolongement de la voie sur 170 ml pour venir en lieu et place d'une ancienne voie privée d'un commerce ouverte à la circulation et requalification sur 70 ml de long (notamment rajout de trottoir et de piste cyclable).

Ce projet s'intègre dans la stratégie de maillage du secteur tel que défini au Plan Local d'Urbanisme PLU (voirie nouvelle sur emplacements réservés à destination de voirie).

La surface totale de l'aménagement est d'environ 3600 m<sup>2</sup> (Surface requalifiée + surface prolongée).

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la mutation d'une activité économique (Bâtiment Conforama racheté par l'enseigne Lidl), une convention constitutive d'un Projet Urbain Partenarial est conclue avec Lidl pour permettre le financement (acquisitions foncières + travaux) du prolongement et de la requalification des voies Lyan et Bon Air dans l'objectif d'une part d'assurer la desserte du futur magasin Lidl et d'autre part, de renforcer la desserte de la Zone d'Activité Economique et d'améliorer le fonctionnement du Carrefour Weisweiller impacté dans le cadre des travaux du bus-tram (projet de transport en commune en site propre déclaré d'utilité publique par arrêté en date du 22 avril 2013 et prolongé par arrêté du 31 mai 2018). Le permis de construire de Lidl n'est pas soumis à étude d'impact.

L'aménagement proposé pour ces deux voies permettra de requalifier l'ensemble de ces deux voies en :

- Créant des voies de déplacement doux (piétons cycles)
- Mettant aux normes de circulation les voies dédiées aux véhicules motorisés
- Créant des places de stationnement règlementées
- Créant des espaces verts

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en la création d'une connexion entre l'actuelle rue du Bon Air et la voie Lyan et la requalification de l'ensemble de ces deux voies de circulation qui seront ensuite entièrement publiques.

- Modalités de réalisation des travaux :

Les travaux consistent en:

- 1/ la réalisation d'un mur de soutènement de voirie sur la partie Nord de la rue du Bon Air ;
- 2/ la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales au-dessus de ce mur de soutènement ;
- 3/ la reprise totale du tracé de la voie Lyan (voie actuellement pour partie ouverte à la circulation et privée) ;
- 4/ la réalisation de la structure des deux voiries ;
- 5/ la mise en œuvre des équipements de surface ;
- 6/ la réalisation des espaces verts et des plantations.

- Circulation des véhicules pendant les travaux :

Durant la phase travaux, la circulation sera maintenue à tout moment.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, ces deux nouvelles voiries vont renforcer le maillage pour les piétons, cyclistes et véhicules en provenance du chemin de Saint Claude, du chemin des Combes et de la route de Grasse. Elles permettront également l'accès aux surfaces commerciales de la Zone d'Activité Economique.

Le projet aura donc pour effet de fluidifier la circulation des modes doux et des voitures.

Un système d'éclairage, probablement photovoltaïque, viendra alimenter cette nouvelle voie.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Les aménagements de ces deux voies feront l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre du projet de mutation du bâtiment commercial LIDL. Le projet Lidl n'est, quant à lui, pas soumis à étude d'impact.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur des voies nouvellement créées.	70 mètres
Longueur des voiries publiques en lieu et place d'une ancienne voirie privée ouverte à la circulation	170 mètres 205 mètres
Longueur des voiries requalifiées (rajout de trottoir, piste cyclable, stationnement longitudinal et espaces verts)	3600 mètres carrés
Superficie globale du projet	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 7 ° 0 5 ' 2 1 " E Lat. 4 3 ° 3 6 ' 0 3 " N

Point d'arrivée :

Long. 0 7 ° 0 5 ' 1 2 " E Lat. 4 3 ° 3 6 ' 0 9 " N

Communes traversées :

ANTIBES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Antibes Le projet se situe à environ 3 km du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement de 2ème et 3ème échéances des infrastructures routières du département des Alpes-Maritimes; approuvé en séance du 18 octobre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI : le PPRI en vigueur fait état d'une zone risque inondation à environ 450 mètres du projet. Aucune contrainte au droit des voiries concernées par les travaux. PPRIF : zone de danger faible risque incendie au sud ouest du projet. Le secteur du projet n'est pas concerné par un PPRT. PPRN approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité de deux sites industriels (BASIAS) : - Garage Renault - Chassismétal
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoule" (arrêté du 10 octobre 1974).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC la plus proche : - Baie et Cap d'Antibes, Ile de Lérins : FR9301573 --> à 3 km environ - Dôme de Biot : FR9301572 --> à 3,4 km environ  ZPS la plus proche : Préalpes de Grasse : FR9312002 --> à 6,7 km environ
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilise pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol. Les matériaux seront issus de carrières existantes. Au regard des projets de bâtiments, les volumes des déblais (1000 m3) seront négligeables et potentiellement réutilisables sur d'autres zones de travaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet d'améliorer les conditions de trafic ainsi que les conditions d'insertion du projet de TCSP. En revanche, le projet n'est pas générateur de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, car pas de génération de trafic supplémentaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage de voirie sera mis en oeuvre afin de sécuriser les flux de circulation. Pour autant, cet éclairage sera orienté vers la voirie. Egalement, des dispositifs d'abaissement de puissance des points lumineux pourront être déployés.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car il s'agit d'un aménagement de voirie essentiellement de surface.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures d'évitement et de réduction sont bien prévus, dont notamment :

- Recueil des eaux de ruissellement de voirie qui seront dirigées vers un bassin de rétention créé dans le cadre du projet.
- Nuisances sonores : la réglementation acoustique sera respectée pendant les travaux, y compris pour les engins de chantier.
- Pollutions atmosphériques : En phase travaux, mise en place de dispositifs pour éviter des émissions de poussières.
- Cadre de vie : intervention d'un architecte et d'un paysagiste pour favoriser la bonne intégration de l'ouvrage dans l'environnement urbain.
- Déchets de chantier : Tri, recyclage et réutilisation des déchets, sur site ou hors chantier.
- Réseaux souterrains : Assurer la bonne protection des réseaux en service pendant toute la période des travaux.
- Sécurité en phase chantier : zone de chantier clôturée pendant les travaux.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre sens, ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- les voiries à réaliser étaient prévues dans le PLU d'Antibes (Emplacements réservés à destination de voirie).
- les programmes des travaux est d'une ampleur relativement faible (70 ml de voirie nouvelle, les autres aménagements étant des requalifications de voirie privées ou publiques pré-existantes).
- le secteur géographique est caractérisé par des aménagements routiers existants très capacitaires (section courante de l'A8, bretelle autoroutière, route à 2\*2 voies, etc).
- le projet permet de faciliter l'insertion d'un projet de TCSP, au niveau du carrefour Weisweiller.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 02/02/2022